



Licence Droit

Rapport Hcéres

► To cite this version:

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2017, Université de Toulon. hceres-02027060

HAL Id: hceres-02027060

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027060>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence
Droit

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, langues, territoires

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Droit*, qui forme des juristes en droit privé ou en droit public, présente une architecture classique et progressive. Elle s'organise sur trois années. Les deux premières années comprennent des enseignements dans des matières fondamentales et complémentaires traduisant un partage équitable entre le droit public et le droit privé. Comme attendu, la troisième année (semestres 5 et 6) correspond à une logique de pré-spécialisation afin notamment d'orienter le plus rapidement possible les étudiants dans la poursuite de leurs études. Pour ce faire, trois modules spécifiques (correspondant aux trois mentions de diplôme national de master délivré par l'Université de Toulon) sont proposés aux étudiants : Personne et procès, Patrimoine et entreprise, Carrières publiques. À l'issue de la L3, les débouchés professionnels sont bel et bien ceux attendus par une licence en droit, que ce soit dans la fonction publique ou dans le secteur privé. Et surtout, l'obtention de la licence Droit permet une poursuite d'études classiques en master (droit public et droit privé). La licence est ouverte en formation initiale classique ; elle est également proposée à la formation continue. La formation est dispensée à la Faculté de droit de Toulon ; elle est également proposée sur le site de Draguignan.

Analyse

Objectifs

Les objectifs de la licence Droit sont présentés de manière satisfaisante et sont parfaitement cohérents au regard des caractéristiques de la formation.

La licence dispense aux étudiants durant les deux premières années une formation à caractère généraliste leur permettant d'acquérir un socle de connaissances en droit public et en droit privé avant de leur offrir en troisième année une pré-spécialisation. Au Semestre 6, dans la perspective d'une spécialisation en M1, trois modules leur sont en effet proposés : Personne et procès, Patrimoine et entreprise, Carrières publiques. Les étudiants ont par ailleurs la possibilité d'obtenir un certificat d'aptitude en économie.

Les compétences attendues au terme de la formation sont exposées de manière complète dans la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Les métiers sur lesquels débouche la licence sont correctement renseignés. D'une part, la formation permet aux étudiants de se présenter à des concours de niveau Bac + 3 (attaché territorial, inspecteur de police, etc.), d'autre part, ils peuvent postuler à des postes dans le secteur privé (conseils juridiques, juristes d'entreprise dans des domaines tels celui des assurances, des banques, le secteur de l'immobilier, etc.). La formation permet également aux étudiants d'opter pour une poursuite d'études en master. Le dossier révèle d'ailleurs que la plupart d'entre eux effectue ce dernier choix.

Organisation
L'organisation du cursus est logique au regard des objectifs de la licence. L'architecture de la formation correspond en tout point aux attentes du ministère : une L1 « généraliste », une L2 marquée par une consolidation des acquis, une L3 davantage spécialisée (parcours droit public ou droit privé). Conformément aux directives du LMD, chaque semestre de la licence comprend des matières obligatoires et/ou optionnelles. De manière classique, des travaux dirigés (TD) sont adossés aux cours magistraux (CM) des matières fondamentales (deux TD par semestre, voire, trois au Semestre 4). Cette répartition est tout à fait conforme aux pratiques des licences de droit en France. La formation est également proposée, sur le même modèle, sur l'antenne de Draguignan. L'organisation de cette Licence révèle de nombreux points positifs : une réorientation facilitée à la fin de chaque semestre (en L1 et en L2, les étudiants ont la possibilité de suivre un bloc en « sciences économiques » afin de favoriser leur réorientation en sciences économiques), une diversité de choix sur l'UE « Langue étrangère » (Anglais, Espagnol, Allemand, Italien), une spécialisation au semestre 6 pour faciliter le choix futur du M1 (les étudiants ont la possibilité de choisir dans l'UE 5 entre trois blocs correspondant à des spécialisations existant à l'heure actuelle en M1 sur Toulon : « Personne et procès », « Patrimoine et Entreprise », « Carrières publiques »), une certification possible en économie à l'issue de la licence, et enfin, depuis 2014, un partenariat avec le lycée Dumont d'Urville de Toulon pour faciliter l'accès en L2 de droit aux étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles souhaitant se réorienter vers des études juridiques. Deux points doivent néanmoins être améliorés : il conviendrait de rendre plus lisible la plaquette de cours et les options proposées aux étudiants (notamment en L2 et L3), et de faciliter les éventuelles passerelles avec les licences professionnelles présentes sur Toulon.
Positionnement dans l'environnement
La licence bénéficie du soutien de deux laboratoires de la Faculté de Droit : le Centre de Droit et de Politique comparés Jean-Claude Escarras (UMR 7318) et le Centre d'Études et de Recherche sur les Contentieux (EA 3164)- co-accrédité avec l'Université de Montpellier). Deux formations similaires sont proposées à Aix-Marseille-Université (AMU) et à l'Université Nice Sophia Antipolis (UNSA). En tout état de cause, la formation ne souffre pas d'un problème d'attractivité. Une convention d'association a été conclue en 2014 entre l'Université de Toulon et 4 autres partenaires du site Aix-Marseille-Provence- Méditerranée dont l'objet porte uniquement sur la coordination de l'avenir du site sans que le dossier renseigne davantage cet aspect.
Equipe pédagogique
Le pilotage de la formation est satisfaisant. La structure pédagogique comprend trois niveaux : les responsables pédagogiques (de la formation ainsi que de chaque année de licence), une équipe de formation composée de 12 membres (10 universitaires et 2 membres de la scolarité) et des équipes pédagogiques spécifiques aux trois années de licence. La fréquence des réunions des membres de l'équipe pédagogique n'est pas précisée et la présence d'étudiants aux réunions n'est pas mentionnée. La composition de l'équipe enseignante est très solide ; elle est sans conteste en adéquation avec les caractéristiques et les besoins de la formation. Les CM sont systématiquement assurés par des enseignants-chercheurs de la Faculté de droit. Les praticiens qui assurent les TD sont tous des magistrats ou des avocats. À la lecture du questionnaire relatif à l'évaluation de la licence de droit, les étudiants s'avèrent très satisfaits de la disponibilité dont fait preuve l'équipe enseignante.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Le dossier indique que les effectifs de la formation sont stables. Toutefois, le tableau récapitulatif des effectifs laisse apparaître une légère baisse en L1 (2011-2012 : 744 inscrits et 2015-2016 : 639 inscrits). La baisse des effectifs se vérifie également en L2 (2011-2012 : 409 inscrits et 2015-2016 : 288 inscrits) et en L3 (2011-2012 : 316 inscrits et 2015-2016 : 230 inscrits).

Il n'y a pas de suivi spécifique des étudiants diplômés en termes d'insertion professionnelle. Il est vrai que la plupart des étudiants diplômés de licence s'inscrit en 1^{ère} année de master. Le dossier signale seulement qu'en 2014-2015, 194 étudiants ont obtenu leur diplôme de licence et que 197 étudiants étaient inscrits en master 1 à la rentrée suivante (chiffres cumulés Toulon et Draguignan). Le devenir des autres étudiants n'est pas renseigné. À noter quelques chiffres intéressants issus d'une enquête menée par questionnaire auprès des étudiants : 76 % des étudiants inscrits en licence de droit ont déjà en tête un projet professionnel et 63 % sont visiblement totalement satisfaits de la formation et des enseignements professés, ce qui prouve l'utilité de la présence d'une telle formation au sein de l'université de Toulon. Le dossier gagnerait cependant à être plus précis sur les données relatives à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études.

Place de la recherche

De manière logique, la dimension recherche n'est pas développée au sein de la licence Droit. Le rapport d'autoévaluation n'est pas très prolixe sur l'initiation à la recherche des étudiants. Comme expliqué précédemment, la formation est adossée à deux laboratoires, ce qui permet aux enseignants-chercheurs d'être régulièrement sollicités à l'occasion de colloques, de journées d'études ou de publications collectives. La recherche trouve également une traduction au travers de l'intervention, au demeurant très majoritaire, des enseignants-chercheurs dans la licence.

Place de la professionnalisation

La place de la professionnalisation reste relative, ce qui n'est pas surprenant dans une licence générale. Tout d'abord, le dossier fait état d'un enseignement dédié au projet professionnel de l'étudiant en 2^{ème} année, ce qui ne correspond pas au tableau des UE qui mentionne un enseignement de 10 heures « d'aide au projet professionnel personnalisé » placé au semestre 1. À la lecture de ce tableau, il est regrettable de constater en L1 et L2 l'absence d'enseignements consacrés au projet professionnel personnalisé. Ensuite, depuis la rentrée 2012-2013, les étudiants de licence ont la possibilité de suivre un stage afin de découvrir un métier en lien avec le droit. Ce stage est purement facultatif, ce qui n'est pas anormal concernant une licence générale. Cela étant, il permet l'obtention de points dits de « bonus » pour la délivrance du diplôme. Toutefois, le stage est peu attractif car seuls trois étudiants en 2015-2016 ont fait ce choix. Enfin, la Faculté de droit organise chaque année un Forum des Métiers du droit en partenariat avec une quarantaine d'acteurs institutionnels et socio-économiques. Dans le rapport d'autoévaluation, il est dommage de ne pas en savoir davantage sur l'identité professionnelle de ces intervenants.

Place des projets et des stages

Le stage revêt seulement un caractère facultatif ; sa durée est d'au moins 15 jours. Il doit toujours être en rapport avec les métiers du droit. Plusieurs autres conditions sont posées : il doit être réalisé durant les périodes de vacances de l'étudiant, faire l'objet d'une convention avec l'université, être placé sous la direction d'un enseignant-référent, et permettre une évaluation (notée sur 20, avec un indice bonus de 0,03 pour chaque point obtenu au-dessus de la moyenne). Toutefois, seulement trois étudiants durant l'année universitaire 2015-2016 ont finalement conclu une convention de stage, ce qui est très insuffisant rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans la formation. À noter qu'il revient au Service d'Accompagnement en Orientation et Insertion (SAOI) de publier les offres de stages en droit proposées à l'université de Toulon.

Le « projet professionnel personnalisé » fait l'objet d'un enseignement de 10 heures placé au semestre 1. Une équipe de formateurs aide l'étudiant à construire un projet professionnel. En outre, le bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle de l'Université (BAIP) informe les jeunes juristes sur l'existence des différents métiers du droit, puis les aide à préparer leur première recherche d'emploi (durant leur parcours d'études et jusqu'à un an après l'obtention de leur diplôme). Pour ce faire, plusieurs types d'accompagnement leur sont proposés : conférences de professionnels, semaine des métiers, ateliers d'insertion professionnelle, entretiens individualisés, etc. Le suivi des parcours des jeunes diplômés relève ensuite du Service Évaluation de l'Université de Toulon : l'OVE.

Place de l'international

Le rapport d'autoévaluation insiste particulièrement sur la place accordée à l'international qui apparaît globalement satisfaisante.

Elle se traduit d'abord par la mise en place d'enseignements de langue étrangère à caractère obligatoire tout au long de la formation (4 langues sont proposées : allemand, anglais, espagnol et italien).

Ensuite, depuis la rentrée 2013-2014, un parcours « classe européenne » est proposé aux étudiants de L3 qui peuvent alors approfondir leur anglais et suivre une matière juridique en anglais. À la rentrée 2015-2016, 30 étudiants de L3 ont ainsi suivi ce nouveau dispositif composé d'un CM de 24 heures en langue anglaise (en S5), de 30 heures supplémentaires d'apprentissage en langue anglaise (en S5 et en S6), et de deux séminaires juridiques de 2 heures tenus par des enseignants étrangers anglophones.

Enfin, le dossier fait état d'une certaine mobilité étudiante grâce au programme Erasmus (mais les échanges Erasmus restent limités, comme l'attestent les chiffres de la rentrée 2015-2016 : 8 en L1, 6 en L2, 10 en L3) et à l'existence de conventions bilatérales conclues entre l'Université de Toulon et des universités étrangères (plusieurs universités marocaines, l'Université de Talca au Chili et l'Université d'Ottawa au Canada). Des étudiants étrangers sont également inscrits dans la formation par le vecteur de la procédure Campus France. Pour l'année 2015-2016, les chiffres, certes peu élevés, correspondent néanmoins à ceux rencontrés dans d'autres universités françaises : 5 en L1, 20 en L2 et 12 en L3.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

En ce qui concerne le recrutement, celui-ci est en tout point commun aux pratiques rencontrées dans d'autres universités. Les lycéens bacheliers sont directement admissibles en L1. Il est également possible d'intégrer cette licence de droit via une procédure de VES (validation des études supérieures) ou de VAE (validation des acquis professionnels). En amont de ces inscriptions, il est mis en place par l'Université de Toulon tout un dispositif de communication pour le recrutement de futurs étudiants : journées « portes ouvertes », présentation des formations directement dans les lycées, etc. L'accueil des primo-arrivants est par la suite assuré par le Doyen de la Faculté et plusieurs enseignants qui se chargent, au début de chaque rentrée, de présenter la plaquette de licence, les modalités d'évaluation, ainsi que les métiers du droit.

En L1 et en L2, des passerelles permettent la réorientation des étudiants en sciences économiques. À plus long terme, il est également prévu d'organiser une passerelle vers la licence de gestion quand elle sera mise en place.

Plusieurs mesures concourent à l'aide à la réussite des étudiants parmi lesquelles : la limitation du nombre d'inscrits dans les TD (30 personnes au maximum), l'augmentation de la place du contrôle continu, l'augmentation du nombre de séances de TD en L2, l'organisation de TD de soutien en L1 et en L2 mis en place à la fin du semestre. Le dispositif d'aide à la réussite gagnerait à être renforcé : le dossier ne fait pas état d'enseignements consacrés à la méthodologie du travail universitaire ni d'un dispositif de tutorat.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'enseignement est exclusivement en présentiel. Il est regrettable de ne pas encore avoir prévu d'enseignement « à distance » comme c'est désormais le cas dans de nombreuses autres universités. Le rapport d'autoévaluation souligne néanmoins l'existence d'une collaboration à venir avec « l'Université numérique juridique Francophone ». Ce partenariat pourrait permettre l'avènement prochain d'un tel projet. La licence est également proposée à la formation continue mais le dossier ne renseigne pas cet aspect (nombre de places, positionnement des cours, etc.). Un processus de VAE est mis en place. Il est tenu compte classiquement des étudiants dans des situations particulières (handicap, salariés, sportifs de haut niveau, etc.) par la conclusion d'un contrat pédagogique entre l'étudiant et le responsable de la formation.

Le numérique fait l'objet d'une utilisation classique, principalement par le biais de la plateforme pédagogique « MOODLE » (dont l'usage par les étudiants demeure trop limité). Au niveau des infrastructures, tous les amphithéâtres de la Faculté de droit disposent de vidéo projecteurs pour la diffusion de diaporama ou de « power point ». La bibliothèque de la Faculté de droit permet également un accès à de nombreuses revues juridiques ainsi qu'à une documentation généraliste. En L1, les étudiants suivent une initiation pratique aux NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) (volume horaire de 1,5 H/TD) et une préparation au C2I (certificat informatique et internet) en L2.

Evaluation des étudiants
De manière classique, l'évaluation des étudiants s'effectue sur la base d'un contrôle terminal (épreuves écrites ou orales pour certaines matières) et d'un contrôle continu (matières faisant l'objet d'un TD, TD langues étrangères, TD – projet professionnel personnalisé de l'étudiant (PPE), initiation aux TICE (techniques d'information et de communication pour l'enseignement), C2I) dont la place a été augmentée depuis 2012-2013 (66 % du volume horaire en L1, 68 % du volume horaire en L2, et 44 % du volume horaire en L3). Ceci est bien sûr bénéfique aux étudiants (meilleur suivi des étudiants, baisse de l'aléa inhérent au contrôle terminal). La composition des jurys d'examen n'est pas précisément renseignée ; les jurys se réunissent deux fois par an. Les règles de délivrance des crédits ECTS (european credits transfer system) et de la formation sont exposées de manière satisfaisante.
Suivi de l'acquisition de compétences
Le suivi de l'acquisition des compétences est insuffisant. Il n'y a pas d'annexe descriptive au diplôme ni de portefeuille de compétences. Cependant, la fiche RNCP (présente en annexe) résume à l'issue de l'obtention de la licence en droit toutes les compétences acquises durant les trois années par l'étudiant.
Suivi des diplômés
Il n'y a pas de suivi des diplômés concernant la licence. Il existe au sein de cette université un service « Évaluation » qui se charge de mener des enquêtes sur l'insertion professionnelle des étudiants. Toutefois, ce suivi n'est pas assuré pour la licence de droit, contrairement aux licences professionnelles ou aux masters. Le rapport d'autoévaluation explique la raison d'un tel manquement. Il semblerait que les étudiants titulaires de la licence en droit entendent s'orienter prioritairement vers un M1 de droit plutôt que de rentrer sur le marché du travail. Bien évidemment, ce genre de constat se rencontre également dans un grand nombre de Facultés de droit. Il est néanmoins regrettable de ne pas avoir de chiffres plus précis concernant une éventuelle insertion professionnelle ou une poursuite en M1 de droit (répartition en pourcentage dans les deux cas ?).
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Un conseil de perfectionnement animé par le responsable pédagogique de la formation est mis en place ; il est indiqué qu'il se réunit une fois par an. Il comprend 12 membres (enseignants-chercheurs, professionnels, étudiants, personnels administratifs). L'évaluation de la formation est insuffisante et trop imprécise. Le dossier ne comporte pas d'information sur la périodicité de l'évaluation ; il ne précise pas si elle revêt un caractère global ou si elle est effectuée enseignement par enseignement. Il est seulement précisé « qu'une évaluation des enseignements (...) a déjà pu être mise en place sous la forme d'un questionnaire (facultatif) fourni aux étudiants ». Rempli de façon anonyme, celui-ci a permis de dégager les points forts et les points faibles de cette formation. Les points forts sont les suivants : la disponibilité des enseignants, l'harmonisation des enseignements entre eux, la constitution de classes de TD à « taille humaine », le bon format des contrôles, le niveau d'exigence des enseignants, l'assiduité obligatoire aux TD, la correspondance du diplôme de licence avec les attentes professionnelles des étudiants. À l'inverse, le questionnaire souligne la nécessité d'améliorer les points suivants : un choix plus important de masters au sein de la Faculté de droit de Toulon, une discordance parfois fâcheuse entre les enseignements dispensés en CM et ceux professés en TD, la rigidité du calendrier universitaire, le manque de lisibilité de certaines plaquettes de TD, des contacts parfois difficiles avec l'administration. Il n'est pas signalé que le conseil de perfectionnement aurait déjà conduit à des évolutions.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Le pilotage de la formation est satisfaisant.
- La spécialisation progressive de la formation au semestre 6 facilite le choix du master.
- Des passerelles sont mises en place entre la L1 et la L2 en vue de la réorientation des étudiants vers les sciences économiques.
- Certains dispositifs sont innovants : partenariat avec un lycée de Toulon pour faciliter l'accès en L2 de droit aux étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles, certification en économie, parcours « classes européennes » ; quatre langues étrangères au choix (Anglais, Espagnol, Allemand, Italien).

Points faibles :

- Il n'y a pas de données précises sur la poursuite d'études et sur l'insertion professionnelle.
- Il n'y a pas de réelles passerelles avec les licences professionnelles.
- Rares sont les étudiants qui effectuent un stage.
- Les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants sont insuffisantes et trop imprécises.
- La maquette des enseignements manque de lisibilité.

Avis global et recommandations :

Cette licence droit constitue la première étape classique du système prévu par le LMD aux attentes duquel elle répond globalement tout en introduisant des dispositifs originaux et innovants. Conformément aux pratiques, la L1 reste généraliste, la L2 a pour vocation de consolider les acquis juridiques tandis que la L3 entend opérer une spécialisation pertinente tant pour les étudiants en quête d'insertion professionnelle que pour les étudiants en poursuite d'études.

Néanmoins, face aux points faibles signalés, certaines évolutions peuvent être envisagées.

La mise en place d'un meilleur suivi du devenir des diplômés s'avère nécessaire au pilotage de la formation.

Afin d'accroître sa dimension professionnalisante, le nombre d'étudiants effectuant un stage doit être plus important. Il convient donc d'en renforcer l'attractivité.

La mise en place d'éléments professionnalisants destinés à faciliter l'orientation vers les licences professionnelles de la Faculté de droit pourrait être intéressante.

Les efforts engagés en faveur de l'ouverture d'une formation à distance méritent d'être poursuivis.

Enfin, il conviendra de veiller à ce que la richesse des dispositifs innovants ne nuise pas à la lisibilité de la formation au détriment des étudiants.

Observations de l'établissement

La Garde, le 11 Mai 2017

EB/ KBC / 2017 n° 059

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur

Jean-Marc GEIB

Département d'évaluation des formations
HCERES

Objet : Evaluation Licence Droit

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de la Licence Droit. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous informons que ce rapport n'appelle pas de commentaire particulier de la part de notre établissement.

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Éric BOUTIN
Président de l'Université de Toulon